

Offre

Offre d'alcool

Si les quantités d'alcool consommées sont relativement bien connues, le chiffre d'affaires de la filière alcool est plus difficile à déterminer. La diversité des produits et des circuits de distribution rend en effet ce calcul complexe, ce dont témoigne la rareté des chiffres disponibles. Faute de données plus récentes, c'est le chiffre d'affaires calculé pour la deuxième moitié des années 1990 qui est présenté dans cette partie.

Consommation de vins et de bières en diminution

Les boissons alcoolisées contiennent des proportions variables d'alcool. Il est donc nécessaire, pour apprécier les quantités d'alcool vendues, de convertir les volumes de boissons alcoolisées en volume équivalent d'alcool pur. En France, en 2003, la consommation par habitant de 15 ans et plus était de 7,7 litres d'alcool pur consommé sous forme de vin, de 2,3 litres d'alcool pur sous forme de bière et de 2,7 litres d'alcool pur sous forme de spiritueux. Depuis le début des années 1960, les Français ont réduit leur consommation d'alcool pur de moitié, diminution entièrement imputable, sur le long terme, à la baisse de la consommation de vin [104, 105]. Sur les cinq dernières années, la consommation en équivalent alcool pur de vin est toujours orientée à la baisse, celle de bière également, alors que la consommation de spiritueux est en légère augmentation. Compte tenu des marges d'incertitude associées à ces chiffres, il ne faut cependant pas accorder trop

d'importance à des variations de faibles ampleur [Voir Repères méthodologiques sur les ventes d'alcool].

Chiffre d'affaires : le vin largement majoritaire

Le chiffre d'affaires toutes taxes comprises (TTC) et hors exportation de la filière alcool pouvait être estimé, à la fin des années 1990, à environ 30 milliards d'euros (Md), soit un peu plus de 2,4 % du produit intérieur brut français. Ce chiffre et ceux du Tableau 22 doivent être considérés comme des ordres de grandeur.

La part de la filière viti-vinicole dans le chiffre d'affaires alcool (TTC) était d'environ 59 %, celle de la filière brassicole de 22 % et celle de la filière des spiritueux de 18 %. Les taxes spécifiques sur l'alcool représentaient un peu plus de 8 % du chiffre d'affaires. Avec la TVA, le total de taxes à la consommation s'élevait à 28 % du chiffre d'affaires TTC. La part des recettes fiscales spécifiques dans le chiffre d'affaires est cependant très différente selon le type de produits [Tableau 22]. On ne dispose pas de données plus récentes sur le chiffre d'affaires des trois filières. Il est cependant possible de donner une fourchette de valeurs plausibles pour le chiffre d'affaires global compte tenu de l'évolution des recettes fiscales et des dépenses des ménages pour les consommations d'alcool à domicile. En 2003, le chiffre d'affaires global pour les boissons alcoolisées consommées sur le territoire français pourrait se situer entre 30 et 33 Md.

Tableau 22 : Estimation du chiffre d'affaires (hors exportation, en milliards d'euros), et des taxes pour les différentes filières alcool en France, 1997

	CA hors taxes	Taxes spécifiques	TVA ⁽¹⁾	Total
Filière vitivinicole	14,3 Md	0,13 Md	3,52 Md	17,94 Md
	79,7 %	0,7 %	19,6 %	100,0 %
Filière brassicole	5,16 Md	0,30 Md	1,33 Md	6,79 Md
	75,9 %	4,5 %	19,6 %	100,0 %
Spiritueux	2,36 Md	2,12 Md	1,09 Md	5,57 Md
	42,4 %	38,0 %	19,6 %	100,0 %
Total	21,82 Md	2,55 Md	5,94 Md	30,31 Md
	72,0 %	8,4 %	19,6 %	100,0 %

(1) La TVA s'applique à la somme du CA hors taxes et des taxes spécifiques.

Sources : d'après [106] et DQDDI pour le montant des taxes spécifiques

Des niveaux de taxation différents selon les produits

Sur le montant total de recettes fiscales de 2003, soit environ 2,8 Md [107], près de 80 % provenaient de la taxation des spiritueux, 10 % des taxes sur la bière, 4 % de celles sur le vin et 6 % de celles sur les produits intermédiaires et autres produits. Cette répartition est très différente de celle des volumes consommés exprimés en équivalent alcool pur (20 % de spiritueux, 17 % de bières et 59 % de vins). Ainsi, un litre d'alcool pur supporte une taxe de 17 s'il est consommé sous forme de spiritueux, de 2,6 s'il est consommé sous forme de bière et de 0,3 s'il est consommé sous forme de vin. Cette disparité n'est pas propre à la France. La plupart des pays européens producteurs de vins ont fixé un taux d'imposition nul pour cette catégorie d'alcool. En ce qui concerne les spiritueux et la bière, les taxes sont beaucoup plus élevées dans le nord que dans le sud de l'Union européenne avant l'élargissement [Graphique 13]. Les pays récemment intégrés à l'Union européenne ont, quant

à eux, fait le choix d'un faible niveau de taxation pour les spiritueux et de niveaux supérieurs à la France pour les vins et la bière.

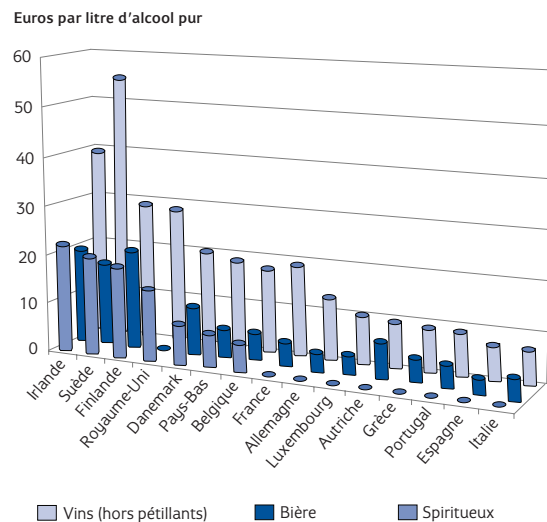
La France, premier exportateur mondial de boissons alcoolisées

Entre 1998 et 2002, l'indice des prix des boissons alcoolisées a augmenté au même rythme que l'indice général des prix. Les évolutions sont cependant différenciées selon le type d'alcool. L'indice des prix pour les vins a progressé plus rapidement que l'indice général et plus lentement pour les spiritueux [108]. En 2003, les ménages ont dépensé 13,5 Md pour l'achat de boissons alcoolisées destinées à la consommation à domicile (c'est-à-dire hors consommation dans les hôtels, cafés et restaurants). Près de 59 % de cette somme ont été consacrés à la consommation de vins, cidres et champagnes, 29 % à celle de spiritueux et 12 % à celle de bières [109]. Dans le cas du vin et de la bière, les dépenses pour la consommation hors domicile représenteraient les deux tiers de la dépense

totale. La part que représente la consommation hors domicile dans la dépense totale de consommation de spiritueux n'est en revanche pas connue [106]. Une partie importante de la production française d'alcool est exportée. En 2003, les exportations de vins ont représenté près de 5,9 Md, celles de bières 0,15 Md et celles de spiritueux environ 2,3 Md [110]. Sur les trois dernières années (2001-2003), les exportations françaises

de vins ont augmenté en valeur (+ 8 %) mais diminué en volume (- 6 %). À la fin des années 1990, la France était le premier exportateur mondial de boissons alcoolisées, avec une part de marché représentant environ un quart des exportations mondiales. La Grande-Bretagne et l'Italie, avec des parts de marché respectives de 14 % et 9 %, se situaient assez loin derrière la France [111].

Graphique 13 : Taxes (en €) par litre d'alcool pur dans l'Europe des 15, par État membre et par catégorie, 2003



Source : Fédération française des spiritueux

Repères méthodologiques

Ventes d'alcool.

Offre de tabac

Le tabac est en vente libre en France mais sa fabrication et son commerce sont très contrôlés par l'État. Les différents changements survenus récemment en matière de fiscalité et leurs conséquences sur les ventes de tabac sont exposés ici, en particulier l'augmentation des prix, devenue un instrument majeur de lutte contre le tabagisme. Les conséquences de ces mesures sur la consommation sont décrites ultérieurement [Voir : Tabac]. Le développement d'un marché parallèle à celui des buralistes, du fait des fortes hausses de prix, est désormais souvent évoqué, mais sa structure et son ampleur ne sont pas chiffrées. La hausse des saisies de tabac est un indicateur indirect (et partiel) du développement de la contrebande.

Tous les indicateurs de vente pour la première fois en baisse en 2003

En France, les buralistes (préposés pour cette fonction de l'administration des douanes) ont le monopole de la vente au détail des produits du tabac. Ils étaient 33 000 environ en France en 2003.

Le marché des produits du tabac était en baisse en 2003, principalement du fait des fortes augmentations du prix des

cigarettes. Sur cette seule année, la hausse du prix moyen des cigarettes a été de 13,6 % (alors que l'indice des prix, hors tabac, a augmenté de 1,8 %). Le prix du paquet de cigarettes de la classe de prix la plus vendue est ainsi passé de 3,60 à 3,90 en janvier 2003, à 4,60 en octobre 2003. La dernière hausse remonte à janvier 2004 et établi à 5 le prix du paquet de cigarettes le plus vendu. L'augmentation des prix résulte souvent de celle des taxes décidées par l'État (voir ci-après). Les prix devraient peu augmenter dans les prochaines années suite à la promesse faite, fin 2003, par le premier ministre aux débiteurs d'un gel des hausses fiscales pendant quatre ans. L'État conserve toutefois le droit d'interdire une baisse des prix de la part des fabricants prêts à réduire leur marge sur certains produits.

Conséquence directe des augmentations de prix, les ventes de cigarettes ont chuté de 14 % en 2003 et de 21 % en 2004 [112, 150]. Cette baisse explique en grande partie celle enregistrée pour l'ensemble des produits du tabac : - 12 % de quantités vendues en 2003 et -17 % l'année suivante. Les évolutions sont différentes d'un produit à l'autre, la hausse du prix

Tableau 23 : Ventes de tabac, chiffre d'affaires et recettes fiscales, 2003

	Ventes totales	dont cigarettes	dont tabacs à rouler	CA total	Recettes fiscales
2003	78 720 t	69 649 t	5 954 t	14,4 Md	10,9 Md
Évolution 2002-2003	- 12,1 %	- 13,5 %	+ 4,1 %	- 0,8 %	+ 0,3 %

Légende : CA = chiffre d'affaires ; t = tonnes ; Md = milliards d'euros

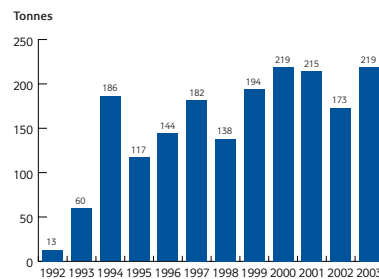
Sources : Ventes de tabac, Altadis ; DGDDI

des cigarettes entraînant souvent un report vers des produits moins chers comme le tabac à rouler. En 2003, leurs ventes avaient augmenté de 4 % [Tableau 23]. Pour la première fois depuis dix ans, le chiffre d'affaires (CA) généré par la vente des produits du tabac est en légère baisse : - 0,8 %. La diminution des ventes de cigarettes, qui constituent l'essentiel du marché, n'est plus compensée par la hausse des prix. En revanche, le CA des tabacs à rouler continue d'augmenter en 2003.

En 2003, 8 % du CA sont revenus aux buralistes, un peu plus de 16 % aux fabricants et aux distributeurs de gros et près de 76 % à l'État. Les ventes de tabac ont donc rapporté environ 11 milliards d'euros à l'État en 2003, soit 0,3 % de plus que l'an passé.

Le **taux moyen de taxation** des cigarettes est passé de 76 % (du prix de vente du paquet de la classe la plus vendue) à 79 % en octobre 2003 et à plus de 80 % en janvier 2004 [112].

Graphique 14 : Saisies de tabac (en tonnes) par les services des douanes, 1992-2003



Source : Saisies de tabac, DGDDI

Repères méthodologiques

Ventes de tabac ; Saisies de tabac.

La France se situe parmi les pays européens dont les taxes sur les cigarettes sont les plus importantes, juste après le Royaume-Uni. Les cigarettes y sont plus chères que dans les pays limitrophes (fourchette allant de 2,65 en Espagne à 3,85 en Belgique en mai 2004). Mais le prix de vente des cigarettes reste très supérieur au Royaume-Uni : 6,73 en mai 2004 [113].

Des saisies en hausse

En 2003, 219 tonnes de tabac de contrebande ont été saisies par les services des douanes au cours de 6 622 opérations. Les saisies de tabac sont plus rares que celles relatives aux produits **stupéfiants**, mais elles portent toujours sur de grosses quantités : 82 % des quantités saisies l'ont été lors de seulement 1 % des constatations [114].

Par rapport à 2002, la douane enregistre plus de la moitié d'opérations en plus pour un quart de quantités interceptées en plus [Graphique 14]. Cette hausse, qui contraste avec la baisse de 2002, témoigne de la priorité donnée en 2003 par les services douaniers à la lutte contre les trafics illicites de tabac et du développement probable de la contrebande suite aux importantes hausses des prix du tabac en France.

La France reste un pays de transit et les saisies de tabac sont très concentrées dans les régions transfrontalières, en particulier le Nord-Pas-de-Calais pour les saisies destinées au marché britannique (plus de 56 % de saisies françaises de 2003) et dans certains grands ports (Marseille, Le Havre, Calais) [114].

Offre de drogues illicites

Les statistiques sur les saisies de **stupéfiants** et les trafiquants interpellés reflètent autant l'activité des services de police, de gendarmerie et des douanes que l'ampleur et les particularités des trafics existants en France. Les observations de terrain ou la collecte de produits auprès d'usagers de drogues permettent d'obtenir une vision plus complète de l'état du marché des drogues en détaillant les caractéristiques de l'offre locale. En effet, les aspects du « petit trafic » des drogues illicites, leur disponibilité, leur accessibilité, leur prix et leur taux de pureté varient selon les périodes, les villes et les espaces sociaux étudiés (l'**espace festif** ou l'« **espace urbain** »).

Des saisies en pleine croissance

En 2003, au cours de 76 124 opérations, 82 tonnes de **cannabis**, 4 tonnes de **cocaïne**, 545 kg d'**héroïne** et plus de

2 millions de pilules d'**ecstasy** ont principalement été saisis. Dans 9 cas sur 10, le produit saisi est du cannabis, essentiellement sous la forme de résine et la plupart du temps en petites quantités (84 % des saisies de cannabis sont sous forme de résine et 85 % d'entre elles sont inférieures à 20 g). Viennent ensuite les saisies de cocaïne ou de **crack**, puis celles d'**héroïne** et d'**ecstasy** [Tableau 24] [68]. La comparaison par produit des quantités saisies n'est pas pertinente, car ils ne sont pas conditionnés sous la même forme et l'importance des prises est variable d'une substance à l'autre.

Sur les dix dernières années, à l'image de l'évolution des interpellations pour **usage** et **trafic de stupéfiants**, le nombre de saisies a augmenté pour le cannabis, la cocaïne, le crack et l'ecstasy alors qu'il a baissé puis stagné à partir de 1999 pour l'héroïne [68].

Tableau 24 : Saisies de stupéfiants par produit, 2003

	Nombre de saisies	Évolution 2002-2003	Quantités saisies	Évolution 2002-2003
Cannabis	67 443	+ 16,7 %	82 515 kg	+ 44,5 %
Héroïne	2 560	- 2,8 %	545 kg	+ 14,5 %
Cocaïne	2 636	+ 28,7 %	4 172 kg	+ 14,3 %
Crack	836	+ 25,5 %	12 kg	+ 72,7 %
Ecstasy	1 864	+ 4,6 %	2 211 727 doses	+ 2,5 %
Amphétamines	181	+ 21,5 %	275 kg	+ 81,0 %
Autres ⁽¹⁾	604	- 27,7 %	-	-
Total	76 124	+ 15,5 %	-	-

(1) LSD, champignons hallucinogènes, méthamphétamines, kétamine, GHB, poppers

Note : tous les produits cités dans ce tableau, hormis l'alcool et le tabac sont définis dans le lexique.

Source : FNAILS, OCRITIS

Dans tous les pays de l'Union européenne (UE), le cannabis est la drogue la plus fréquemment saisie (en nombre et en quantité), à l'exception de la Lettonie où le nombre de saisies d'héroïne est supérieur [10]. En 2002, la France se situe au 3^e rang européen (6^e rang mondial) des quantités saisies de résine de cannabis (derrière le Royaume-Uni et loin derrière l'Espagne). Elle se place au 4^e rang européen pour la cocaïne (13^e rang mondial), au 5^e rang pour l'ecstasy (8^e rang mondial) et au 7^e rang pour les amphétamines (17^e rang mondial) [115].

Un accès aux produits extrêmement variable

Cannabis : produit illicite le plus disponible

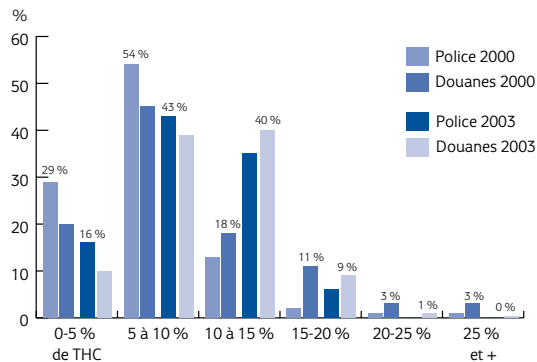
Le cannabis est le produit illicite le plus disponible et le plus facilement accessible en France. Si la résine de cannabis est la forme la plus répandue, il semble qu'en 2003 la disponibilité de l'herbe de

cannabis ait été en hausse. Cela serait dû, entre autres, au développement de l'autoculture du cannabis par les usagers [37]. En 2003, le gramme d'herbe de cannabis était vendu entre 4 et 7 € et celui de résine entre 5 et 7 €.

Les échantillons de résine saisis et analysés ont généralement une teneur en principe actif (le tétrahydrocannabinol -THC) inférieure à 15 %. Plus de 4 échantillons sur 10 contiennent entre 5 et 10 % de THC et 3 à 4 sur 10 entre 10 et 15 % [Graphique 15] [37].

Une estimation des sommes utilisées pour l'achat de cannabis par les jeunes de 17-18 ans a été réalisée. En 2003, les sommes mensuelles déclarées être dépensées par les filles et les garçons varient de 27 € pour les usagers récents, à 54 € pour les usagers réguliers et atteignent près de 80 € chez les consommateurs quotidiens (soit environ 33 % de leurs ressources). Les dépenses mensuelles globales affectées par l'ensemble

Graphique 15 : Répartition des échantillons de cannabis saisis par les services des douanes et de police selon le taux de THC, 2000 et 2003



Sources : Laboratoire de la police scientifique de Lyon, laboratoire des douanes. Exploitation TREND, OFDT

des jeunes français de 17-18 ans à leurs achats de cannabis en 2003 se situeraient donc, selon les estimations, entre 12 et 21 Md € [5, 8].

Stimulants : davantage d'ecstasy hors du circuit « techno »

La disponibilité et l'accessibilité de la cocaïne (chlorhydrate de cocaïne) est croissante depuis le début des années 2000 en France, à l'instar de sa diffusion rapide au sein d'espaces sociaux divers. Elle est maintenant accessible dans certains milieux festifs et dans les milieux marginaux urbains. Sa présence progresse régulièrement chaque année depuis trois ans. Le prix médian du gramme de cocaïne est stable sur les deux dernières années [Tableau 25], de même que le taux de pureté des échantillons saisis et analysés [Tableau 26] [37, 38].

La présence du crack est géographiquement circonscrite à la Guyane, aux Antilles françaises et à certains quartiers de Paris *intra-muros*. Son prix est très fluctuant selon les lieux considérés (3 à 5 € en Guyane, environ 10 € en Martinique, 15 à 30 € à Paris pour une quantité per-

mettant deux à plusieurs prise – « caillou ») [37].

L'ecstasy, tout comme la cocaïne, est un produit dont l'offre et la demande ont considérablement augmenté au cours des quatre dernières années. Le prix de vente d'un comprimé d'ecstasy est l'indicateur le plus solide pour attester de la disponibilité croissante du produit : en 2000, les comprimés étaient vendus majoritairement à un prix de 15 € alors qu'en 2003, ils sont en moyenne à 10 € [116, 117].

Depuis la nouvelle réglementation sur l'organisation des *rave-party*, l'ecstasy est moins visible dans les événements festifs illégaux [Voir : Encadré] mais est apparu dans l'« espace urbain » où sa diffusion progresse depuis deux ans. En 2003, par rapport à l'année 2002, le produit était plus présent dans les clubs, les discothèques et les bars et, de manière plus large, dans les événements festifs payants légalement organisés [37].

Les produits de synthèse collectés auprès des usagers de drogues se présentent majoritairement sous forme de comprimés (71 %), de poudres (15 %), de gélules (7 %), de buvards (4 %) ou de liquides

Contexte légal d'organisation des rassemblements de type « rave-party »

L'article 53 de la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne a complété la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité. L'article 23-I, plus connu sous le nom « d'amendement Mariani », confère un cadre juridique aux rassemblements couramment appelés « rave-party ». Les organisateurs de ces rassemblements sont désormais tenus de déclarer leur projet aux préfets des départements sur le territoire desquels les *rave-party* sont prévues. Le décret n° 2002-887 du 3 mai 2002 précise ce dispositif et prévoit un régime différencié selon que les organisateurs souscrivent ou non à l'engagement de mettre en œuvre les bonnes pratiques fixées par l'arrêté de la même date.

Le non-respect de l'obligation de déclaration est passible d'une amende de 1 500 €. En outre, le décret prévoit comme peines complémentaires la suspension pour une durée de trois ans ou plus du permis de conduire, la confiscation du matériel et 20 à 120 heures de travail d'intérêt général.

(2 %). Les comprimés d'ecstasy collectés contiennent, pour 95 % d'entre eux au moins, un **amphétaminique** (MDMA, **amphétamine**, **méthamphétamine**...). Le dosage moyen en MDMA du comprimé d'ecstasy a diminué entre 1999 et 2002 et se stabilise à 56 mg en 2003 [Graphique 16] [37].

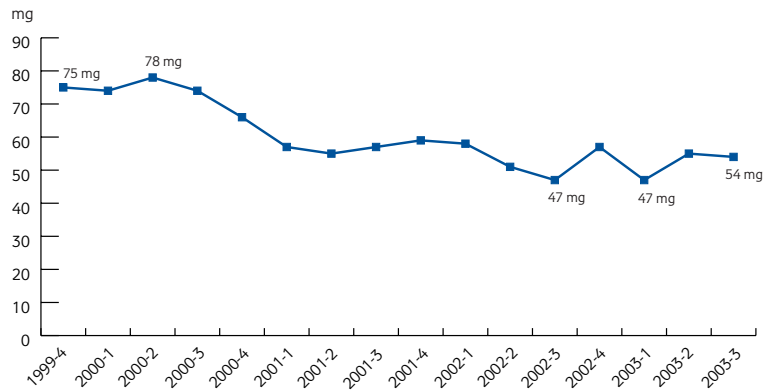
Développement des achats de champignons hallucinogènes sur Internet

Bien que les **champignons hallucinogènes** soient des produits difficiles à observer puisqu'ils sont essentiellement consommés en espace privé, leur accessibilité et leur disponibilité se sont accrues au cours des deux dernières années. Les **prévalences d'expérimentation** et d'usage parmi les adultes et les jeunes de la population française confirment cette tendance. Depuis peu (2003), les achats de champignons hallucinogènes *via* Internet semblent s'être développés et concernent des variétés de champignons considérées

comme plus fortement dosées en principe actif (variétés hawaïenne et mexicaine). L'autoculture domestique à partir des semences achetées sur Internet ou à l'étranger (vendues sous formes de kits prêts à l'emploi) est également en expansion. Il est difficile de donner une fourchette de prix pour les champignons hallucinogènes du fait de leur variété et de la fréquence des dons ou d'échanges entre usagers [37].

La présence sur le marché de produits hallucinogènes autres que les champignons est marginale. Alors qu'en 2002 il semblait beaucoup moins visible en France, le LSD est réapparu sur le marché en 2003. Sa présence a été observée essentiellement dans les événements festifs non autorisés (*teknivals*, *free-party*). Dans les bars ou les discothèques, ce produit est rarement consommé car son utilisation est inadaptée aux lieux confinés et bruyants du fait des hallucinations visuelles et auditives importantes que

Graphique 16 : Évolution de la concentration moyenne de MDMA (en mg) des comprimés collectés auprès d'usagers d'ecstasy, par trimestre, 1999-2003



Source : SINTES, OFDT

génère son usage. Le prix du buvard de LSD se négociait en 2003 entre 5 et 15 €, pour un prix courant de 10 € dans neuf agglomérations de la France métropolitaine [37].

Subutex® : plus accessible que l'héroïne

La présence d'héroïne est hétérogène entre les villes françaises. Depuis la fin des années 1990, ce produit est, d'une manière générale, peu disponible et peu accessible pour les usagers n'étant pas en relation directe avec un trafiquant (plus particulièrement depuis la réduction importante du petit trafic de rue). Cependant, l'accessibilité et la visibilité de l'héroïne

semblent s'être développées en 2003 dans certaines manifestations festives techno plutôt *underground*, de type « *teknival* » ou « *free-party* » [37].

En 2003, le prix médian du gramme d'héroïne blanche dans neuf agglomérations métropolitaines était de 65 € et celui d'héroïne brune de 40 €. La disparité des prix selon les villes est importante, elle est plus marquée pour l'héroïne blanche que pour l'héroïne brune. La plupart des échantillons saisis et analysés contiennent moins de 20 % d'héroïne base, mais la part des échantillons plus fortement dosés était en hausse en 2003 [Tableau 26] [37, 38].

Tableau 25 : Prix (en €) des substances illicites et évolutions sur les deux dernières années, 2003

	Prix min. ⁽¹⁾	Prix max. ⁽²⁾	Prix médian ⁽³⁾	Évolution du prix 2001-2003
Cannabis (par g)				
herbe	4	7	5	indéterminée
résine	5	7	6	indéterminée
Cocaïne (par g)	30	80	70	stable
Ecstasy (par comprimé)	3	15	9,5	à la baisse
Amphétamines (par g)	10	70	18	indéterminée
LSD (par buvard)	5	15	10	indéterminée
Kétamine (par g)	5	90	40	indéterminée
Héroïne (par g)				
blanche	25	75	65 ⁽⁴⁾	indéterminée
brune	28	60	40 ⁽⁴⁾	à la baisse
BHD (par comprimé de 8 mg)	1	4	3 ⁽⁵⁾	à la baisse

(1) prix minimum médian relevé au sein des 12 villes du réseau des sites TREND

(2) prix maximum médian relevé au sein des 12 villes du réseau des sites TREND

(3) prix médian calculé pour l'ensemble des 12 villes du réseau des sites TREND

(4) en métropole

(5) en métropole. Le prix d'une boîte de 7 comprimés de 8 mg en pharmacie est de 23,87 €, soit environ 3,4 € pour un comprimé. Le taux de remboursement est de 65 %.

Note : Prix relevés auprès d'usagers, de revendeurs ou grâce aux informations recueillies par les coordinateurs du dispositif TREND. Ces prix sont les prix de vente au détail pratiqués dans la rue ou différents lieux de trafic.

Sources : SINTES, OFDT ; TREND/Première ligne, OFDT ; TREND, OFDT

La buprénorphine haut dosage (BHD ou Subutex®), produit de traitement de substitution aux opiacés, est très facilement accessible. On peut l'obtenir aussi bien sur prescription médicale que hors prescription (dans la rue). Il semble que sa

disponibilité sur le marché noir augmente d'année en année. En témoigne la chute du prix médian du comprimé de 8 mg vendu sur le marché noir qui est passé de 6 en 2000 à 3 en 2003 dans neuf agglomérations [37].

Tableau 26 : Répartition des échantillons d'héroïne et de cocaïne saisis par les services des douanes et de police selon le taux de pureté, 2001-2003

	2000	2001	2002	2003
Héroïne	N=608	N=944	N=1 126	N=1 151
0-20 %	73 %	67 %	73 %	57 %
20-50 %	16 %	27 %	22 %	28 %
50-100 %	11 %	6 %	5 %	15 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Cocaïne	N=995	N=1 339	N=2 457	N=3 322
0-20 %	5 %	6 %	5 %	5 %
20-50 %	35 %	33 %	35 %	20 %
50-100 %	60 %	61 %	60 %	75 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Sources : Laboratoire de la police scientifique de Lyon et laboratoire des douanes. Exploitation TREND, OFDT

Repères méthodologiques

FNAILS ; TREND ; TREND/Première ligne ; SINTES.